

bandes de sable. On peut, du reste, vérifier les émaux de cet écusson, chez M. Auguste Brun, libraire, qui en a reçu une empreinte et vous avez plusieurs de vos collaborateurs, entre autres, MM. Steyer et de Soultrait, qui connaissant parfaitement la science du blason, peuvent donner une description très-exacte de ces armes.

Tous les ouvrages de blason indiquent les armes de la famille de Fiesque comme portant : *bandé d'argent et d'azur de six pièces*. On voit qu'il y a une différence avec l'écusson de Pouilly; mais cette différence n'est pas assez grande, à ce que je crois, pour qu'elle ne puisse être considérée, simplement comme une *brisure* indiquant une des différentes branches de la famille de Fiesque. Ainsi, à mon avis, le sceau trouvé à Pouilly représente les armes primitives de cette famille, tandis que celles rapportées dans les ouvrages de blason, représentent les armes *brisées* d'une branche cadette, peut-être de celle qui s'était fixée en France et qui s'éteignit sous le règne de Louis XIV, dans la personne de Jean-Louis, comte de Lavagne.

M. Alphonse Coste, de Roanne, qui a examiné le sceau de Pouilly, croit que, au lieu de NIGRASI il faut lire : DEI GRASI abrégé pour DEI GRATIA, car on ne doit pas s'en tenir aux règles rigoureuses de l'orthographe, pour un écusson aussi ancien que celui-ci, qui date au moins du treizième siècle; on voit que la légende contient deux fautes, l'absence de l's dans le mot *comitis* et l'e final du mot *Lavanie*, qui aurait dû s'écrire *a*.

L'opinion émise par M. Alphonse Coste, me paraît d'autant plus acceptable que si l'on adoptait le mot NIGRASI comme nom de ce Jacob, comte de Lavagne, il en résulterait qu'il aurait été étranger à la famille de Fiesque, ou tout au moins à la ligne masculine de cette famille, ce qui n'est pas possible, puisque cette ligne qui, seule avait le droit de porter le titre des comtes de Lavagne, avait de nombreux représentants au XIII^e siècle, et subsistait encore au XVIII^e, sous le règne de Louis XIV.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Alain MARET.